

Québec, le 25 mai 2016

Monsieur Marc Garneau
Ministre des Transports
Transports Canada
330, rue Sparks
Ottawa (Ontario) K1A 0N5

Monsieur le Ministre,

Un promoteur privé a présenté un projet visant l'implantation d'un aérodrome dans la municipalité de Saint-Cuthbert, au Québec. D'abord de nature récréotouristique, ce projet prévoit l'aménagement d'une piste d'atterrissage pour des appareils ultralégers. Il serait situé, en partie, dans une zone agricole.

À titre de ministre des Transports, il est possible pour vous d'interdire l'aménagement de cet aérodrome si vous estimez qu'un tel aménagement n'est pas dans l'intérêt public. Les citoyens concernés et leurs élus se sont prononcés en ce sens.

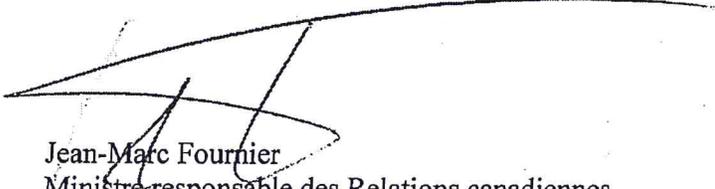
Comme vous l'indiquez dans votre correspondance du 11 mai dernier, adressée au président du Syndicat de l'Union des producteurs agricoles, monsieur Michel Désy, chaque situation doit être évaluée au cas par cas et « Transports Canada sait d'expérience que les questions relatives à l'aéronautique qui touchent l'ensemble d'une municipalité sont mieux gérées à l'échelle locale ».

Transport Canada encourage fortement les promoteurs non seulement à respecter les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux, mais aussi à être à l'écoute des intervenants afin de développer des activités sécuritaires et respectueuses de la collectivité. Votre ministère est d'ailleurs promptement intervenu dans le dossier en question en suggérant au promoteur privé de consulter les citoyens de la municipalité de Saint-Cuthbert à ce sujet. Cette consultation prenait fin le 24 mai 2016 et nous comprenons que vous analysez maintenant le dossier.

...2

Il est dans l'intérêt de tous que l'aménagement d'infrastructures de cette nature soit réalisé dans une perspective de développement durable et d'acceptabilité sociale. Il s'agit d'une volonté qui s'inscrit dans celle de votre gouvernement, affirmée par le premier ministre Trudeau qui disait, le 2 mars dernier, en parlant des projets de transport d'hydrocarbures que « si les gouvernements accordent les permis, ultimement seules les communautés accordent la permission ».

Espérant que votre décision prendra compte de votre engagement à respecter la collectivité, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Jean-Marc Fournier
Ministre responsable des Relations canadiennes
et de la Francophonie canadienne



Lise Thériault
Ministre responsable de la région de Lanaudière

c.c. Monsieur Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire